

DPE, les diagnostiqueurs ne doivent pas être pris en otage !

Depuis le début de l'élaboration du plan de fiabilisation du DPE, **les diagnostiqueurs ont été force de propositions** pour améliorer ce diagnostic qui, après avoir été un outil de sensibilisation, doit se transformer en un outil plus étoffé et stable. Parmi les axes d'amélioration, l'augmentation du nombre de critères à relever pour affiner le résultat et la validation des logiciels de calcul des performances énergétiques. Ces mesures étaient par ailleurs des demandes fortes des diagnostiqueurs, en première ligne pour appliquer le DPE.

L'ajout de relevés de données va inévitablement avoir un **impact sur le temps passé** pour réaliser le DPE or les consommateurs semblent peu enclins à accepter une augmentation du coût de la prestation, mettant sur les diagnostiqueurs une pression économique qu'ils vont avoir du mal à supporter.

Initialement prévue le 1^{er} janvier 2013, la date d'application du dispositif a été repoussée in extremis au 1^{er} avril 2013 en raison d'un retard de la procédure. À quelques jours de l'échéance, **la liste des logiciels validés est enfin annoncée mais ne donne pas aux professionnels le temps nécessaire pour choisir et se familiariser avec les nouveaux outils**, les mettant dans le plus grand embarras logistique.

Il faut un délai minimum à tous les diagnostiqueurs pour choisir leur nouvel outil dans de bonnes conditions. Cette échéance du 1^{er} avril est devenue une très mauvaise blague.

Après l'entrée en vigueur d'une autre profonde réforme du dispositif de diagnostics "amiante" dans des délais extrêmement courts, **les diagnostiqueurs sont encore une fois pris en otage d'une situation dont ils ne sont pas responsables.**

En conséquence, la FNAIM demande aux pouvoirs publics l'aménagement d'une période de transition de quelques semaines autorisant les diagnostiqueurs à appliquer indifféremment l'ancienne ou la nouvelle méthode, tant pour eux-mêmes que pour les prescripteurs de diagnostics, entraînés dans le maintien d'une échéance insupportable.

A propos de la FNAIM

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

Retrouvez toute notre actualité sur www.fnaim.fr et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android



Contact presse :

Galivel & Associés

Carol Galivel / Pascale Pradère – Tél : 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com